

des **DÉLIBÉRATIONS**-o0o- du **CONSEIL MUNICIPAL**2024024 de la **COMMUNE de PÉROUGES****Séance du 26 mars 2024****Nombre de membres****Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :****Votants :****Date de la convocation**

18 mars 2024

Date d'affichage

18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et les vingt-six mars à 19h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Présents Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Maryvonne HERRENKNECHT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Philippe LAMBERT, Frédéric MALBOS, Gilberto GRECO, Paul SAISSET, Paul VERNAY, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Gérard FLEJOU, Alain MORGILLO, Marlène BLASQUEZ

Monsieur Frédéric MALBOS a été élu secrétaire de séance

CONVENTION DE LOCATION TOURNAGE

Madame le Maire donne la parole à Mme HERRENKNECHT Maryvonne Conseillère Déléguée, pour la convention de location pour les tournages de films dans la cité de Pérouges.

Après avoir présenté la convention de location, elle explique les tarifs appliqués soit 1000 € de frais de dossiers et 1500 € par jours de tournage comprenant l'autorisation de tournage sur la place du tilleul et dans la rue des Rondes, la mise à disposition de la salle polyvalente comme salle de régie, du parking sous l'église et d'un agent technique à disposition ainsi que d'un élu municipal. Le tarif de 1500 € pourra être ramené à 750€ lorsque seule la place du tilleul est utilisée ou augmenté à 1800€ lorsque des prises de vue à l'intérieur des bâtiments classés seront effectuées.

Après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, le Conseil municipal :

APPROUVE la convention de location pour les tournages des films

AUTORISE Madame le maire de signer cette convention.

ACCEPTÉ les tarifs de cette convention.

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

